



9 et 10 Décembre 2023
27^{ème} marché

Association du Marché de Noël de Coullons (AMNC)

Mairie de Coullons – 45720 COULLONS

Tel : 06.60.95.38.19

Mail : bureau.amnc45@gmail.com

Site : amnc45.com

Président Mr A. BRUNET : 06.07.84.56.35

Coullons, le 4 avril 2023

Objet : Marché de Noël de Coullons

Mesdames, Messieurs les Exposants

Le 27^{ème} marché de Noël aura lieu les 9 et 10 décembre prochain.

LA PRÉFECTURE PEUT EVENTUELLEMENT ANNULER CETTE MANIFESTATION A TOUT MOMENT, AU VU D'UN CONTEXTE SANITAIRE OU SECURITAIRE.

Comme les années précédentes, les exposants seront placés en salle polyvalente ou barnums. Les places en extérieur concernent ceux qui viennent avec leurs propres barnums (bâtiments, food trucks et manèges).

L'ensemble du marché fermera à 20 h.

Les emplacements pourront être différents des années précédentes.

Afin de pérenniser la sécurité, nous vous demandons de respecter à la lettre le règlement intérieur et les consignes.

Votre bulletin d'inscription complet avec les pièces jointes demandées doit nous parvenir au plus tard le 15 septembre prochain.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs les Exposants, nos sincères salutations

Le Comité d'organisation



9 et 10 Décembre
2023

BULLETIN DE RESERVATION

A retourner rempli et signé,

Avant le 15 septembre 2023

Accompagné du règlement complet à l'ordre de
A.M.N.C. (Association Marché de Noël de Coullons)

A l'adresse suivante :

Association du Marché de Noël de Coullons
Mairie de Coullons – 45720 COULLONS

(Les chèques ne seront encaissés
qu'à partir du 1^{er} décembre 2023)

Nom ou Raison sociale : _____

Activité : _____

Statut : Entreprise Commerçant Artisan Auto-Entrepreneur Agriculteur

Association Particulier

N° de SIREN : _____

Nature des produits exposés et commercialisés (La vente de vin chaud est réservée aux commerçants
de Coullons et à l'AMNC. Tout produit non mentionné ci-dessous pourra être interdit de vente) :

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Nom du responsable : _____

Tel : _____ E-mail * _____

* Attention de bien noter lisiblement votre adresse mail, beaucoup de correspondances s'effectueront par courriels.

Seront considérés, comme valides, les dossiers complets dûment datés, signés et accompagnés de :

ENTREPRISES	COMMERCANTS	ARTISANS	AUTO-ENTREPRENEURS	AGRICULTEURS	ASSOCIATIONS	PARTICULIER
Extrait Kbis	Extrait Kbis et carte de commerçant non sédentaire Recto verso valide	Extrait D1	Extrait D1 P ou Déclaration d'activité CCI	Relevé MSA	STATUTS et Déclaration de vente au déballage	
Pour tous : Attestation- inscription- vente au déballage (document joint) (pour entreprises, commerçants, artisans, , agriculteurs remplir partie haute « personne morale » Pour auto-entrepreneurs, associations, particuliers remplir partie basse « personne physique »)						
N°SIREN	N°SIREN	N°SIREN	N°SIREN	N°SIREN		
Pour tous une ATTESTATION d'ASSURANCE couvrant les 2 jours du marché : RC Pro pour les professionnels, RC associative et Responsabilité civile pour les particuliers						
Carte d'identité obligatoire pour tous						
POUR TOUTE activité de FABRICATION sur le marché dans le domaine ALIMENTAIRE : Attestation de stage HACCP						

Je participe au Marché de Noël les 9 et 10 Décembre 2023 et Accepte sans réserve après en avoir pris connaissance le règlement intérieur joint

Pour faire valoir ce que de droit : Mention « lu et approuvé »

Date et Signature obligatoires



9 et 10 Décembre 2023

TARIFS POUR LES 2 JOURS

EMPLACEMENT

- **EXTERIEURS** : _____ mètre(s) à 15,00 € soit€

ELECTRICITE Aucun éclairage type halogène

18 € jusqu'à 300W€ soit

33 € de 300 à 2000W€ soit

22 € par 1000W supplémentaires _____ Supplémentaires€ soit

Préciser si c'est du **Monophasé ou Triphasé**

ENCART PUBLICITAIRE

Dans la brochure du Marché de Noël – (voir tarifs joints)€ soit
(Facultatif, mais 10 000 exemplaires seront distribués gratuitement avant et pendant le Marché)

LOCATION de TABLES: (chèque de caution de 30 € obligatoire)

Table(s) de 2 m : _____ Nombre : _____ x 7.00 €€

Total à payer à l'inscription (mètres + branchement électrique + location de matériel€
+ Encart publicitaire)

Et 1 CHEQUE séparé de 30 € de CAUTION en cas de location de table(s)€

Ordre du ou des chèque(s) A.M.N.C
(Aucun dossier ne sera pris en compte sans règlement complet joint)

Pensez à amener vos rallonges électriques (minimum 20 mètres) et vos prises multiples et vos adaptateurs aux normes européennes

Concernant la location de table(s) :

Un bon de location mentionnant le matériel demandé vous sera remis avec votre confirmation d'inscription. Il sera à présenter lors du retrait des tables.

La caution est réglable d'avance par chèque séparé qui vous sera rendu sur présentation de votre bon de location lors du retour des tables.

Hébergement :

En cas de besoin, vous trouverez en pièce jointe une liste des possibilités locales d'hébergement.
(Les habitués peuvent prendre contact directement avec leur hébergeur habituel)

Vous recevrez votre confirmation d'inscription au Marché de Noël à partir du 21 Octobre.

Pour faire valoir ce que de droit :

Mention « lu et approuvé » **Date et Signature obligatoires ci-dessous**



9 et 10 Décembre
2023

REGLEMENT INTERIEUR

Lieu de la manifestation :

Salle Polyvalente, sous Barnums ou pour les exposants du bâtiment avec leurs propres barnums, les Food truck et les manèges dans les rues du Centre-ville.

Montage de vos stands :

Vendredi 8 Décembre de

18h00 à 20h00 *Sauf conditions exceptionnelles*

Samedi 9 Décembre de

7h00 à 9h30

Accès exposant le dimanche à partir de

9h00 (sans véhicule)

Ouverture au public :

Samedi 9 Décembre de

10h00 à 20h00

**Merci de respecter ces
horaires pour le bon
déroulement de la
manifestation**

Attention : le service de sécurité ne sera présent qu'à partir de 20 h

Dimanche 10 Décembre de

10h00 à 19h00.

Démontage de vos stands :

Dimanche 10 Décembre à partir de 19h00. Pour des raisons de sécurité, le démontage n'est pas autorisé avant la fermeture du marché au public.

Aucune personne, sauf le Comité d'Organisation et la société de Gardiennage, ne sera présente dans les lieux d'expositions hors des heures d'installation et d'ouverture au public.

Chaque exposant

- chaque exposant doit avoir rempli un dossier en nom propre et s'engage à respecter les horaires d'installation et de démontage de son stand.

- Sera responsable de son stand dont il conserve la garde juridique. L'exposant devra prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols et devra être assuré à cet effet.

- Déclare renoncer à tout recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur en cas de dommages préjudiciables concernant les marchandises et objets divers se trouvant dans l'enceinte de la manifestation

- L'exposant est responsable de son emplacement et des éventuelles dégradations

- S'engage à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et à laisser les lieux d'exposition en état de propreté.

- S'engage à décorer son stand sur le thème de Noël.

- Les exposants inscrits, sont dans l'obligation de rester les deux jours. Nous nous réservons le droit de vous refuser votre inscription en cas contraire.

L'organisateur : (Attention : les places exposant sont limitées)

- Se réserve le droit d'écarter une demande d'admission sans avoir à notifier la décision et sans que le demandeur puisse prétendre à une quelconque indemnité.

- Se réserve le droit de refuser tout exposant non inscrit.

- N'est pas responsable des ventes effectuées par les exposants.

- Ne remboursera pas en cas de désistement pendant les quinze jours calendaires, avant l'ouverture du Marché de Noël. (y compris partiellement)

-Se réserve le droit d'effectuer un tarif préférentiel aux Commerçants, Artisans et Industriels de Coullons.

Tarifs

- Les tarifs sont des forfaits pour le weekend. Ceux-ci sont indivisibles.

- Tout exposant désirant s'installer le WE du Marché et n'ayant pas eu d'autorisation préalable, pourra être refusé par les organisateurs. (En cas de places disponibles et d'un commun accord, les tarifs seront doublés.)

Sécurité

- Pour des raisons de sécurité, **tous les systèmes de chauffages individuels sont interdits sous les Barnums.**

- Seuls les éclairages basse consommation et Leds sont autorisés. **Aucun éclairage type halogène ne sera toléré (problème de puissance).** Des contrôles seront effectués durant les deux jours.

- Il est interdit de fumer sous les barnums.

- Impératif : Pour des raisons administratives et de sécurité, il est nécessaire de laisser votre nom et votre numéro d'emplacement visibles. Tout véhicule non identifié ou mal garé sera envoyé en fourrière.